



Viarmes, le 1^{er} mars 2011

Motion concernant la Dotation Horaire Globale de la rentrée 2011

Les élus des personnels enseignants et d'éducation de la liste SNES-FSU et les élus des parents d'élèves de la liste FCPE expriment leur refus de voir se dégrader les conditions d'études et de travail qui résultent de la politique éducative du gouvernement.

Poursuivant son objectif budgétaire de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux et par conséquent de réduction de l'investissement éducatif en mettant en œuvre la casse du service public d'éducation, le Ministère va encore aggraver les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves.

Lors de la rentrée scolaire 2011, 48500 élèves de plus que lors de la rentrée 2010 seront attendus dans les établissements publics du second degré alors que 4800 emplois seront supprimés. Dans le même temps, les établissements privés bénéficieront d'un traitement de faveur : non seulement le principe des 20% des mesures totales de suppression ne leur sera pas appliqué dans le projet mais une partie des suppressions d'emplois qui aurait dû concerner le privé sera imputée au public. Le ministère utilise tous les leviers pour faire « passer » ces suppressions avec les conséquences que l'on observe déjà, effectifs alourdis et fragilisation des options, multiplication des heures supplémentaires et des postes à compléments de service, remplacements de plus en plus mal assurés.

Nous avons déjà pu constater ces conséquences puisque, dans notre établissement, cette année, les quatre heures de SVT pour deux classes de 6^{ème} ne sont assurées que depuis janvier alors que l'année précédente, c'était l'enseignement de quatre heures d'EPS qui avait connu le même sort.

Dans le département, l'Inspecteur d'Académie doit rendre 122 emplois dans le 2nd degré.

Notre collège se voit doté pour la prochaine rentrée d'une enveloppe horaire de 713 heures dont 45 heures supplémentaires pour un effectif prévisionnel de 621 élèves.

Nous nous opposons au chiffrage (en termes d'effectifs) de la DHG pour la rentrée 2011 et par conséquent, à la réduction des moyens en heures et en personnels.

En effet, la minoration des effectifs prévus pour la rentrée 2011 engendre une dotation de moyens inadaptée et surtout insuffisante par rapport aux besoins pédagogiques réels de notre établissement.

Pour l'année scolaire 2010 -2011, le collège compte, à ce jour, 643 élèves pour 628 prévus par l'Inspection Académique en janvier 2010, soit un différentiel positif de 15 élèves.

Pour la rentrée scolaire 2011, l'I.A. nous prévoit 621 élèves : 166 élèves en 6ème, 151 élèves en 5ème, 160 élèves en 4ème et 144 élèves en 3ème. Cette année encore des élèves « disparaissent » des effectifs prévus par le Chef d'Établissement pour la rentrée prochaine, 15 en 6^{ème}, 2 en 5^{ème} et 11 en 3^{ème}, ce qui correspond à 28 élèves et donc à une classe.

Que deviennent ces élèves ? Ne seraient-ils plus soumis à l'obligation scolaire ?

Quant à la DHG, ce sont 19 heures 50 que l'Inspection Académique nous retire tout en maintenant l'enveloppe d'heures supplémentaires au même niveau. Sur deux ans, ce sont 45 heures postes qui auront disparu de l'établissement alors que nous accueillerons plus d'élèves ! La DHG proposée aujourd'hui ne tient pas compte de ce différentiel positif d'élèves et par conséquent ne donne pas les moyens suffisants ! Ces diminutions de moyens ont pour conséquence :

- ⇒ des classes de 6^{ème} à 27,67 selon les chiffres de l'Inspection Académique mais à 30,17 selon les chiffres du Chef d'Établissement ;
- ⇒ la disparition de nombreux dédoublements pour les disciplines scientifiques et technologiques ;
- ⇒ la disparition des projets de l'établissement.

Par ailleurs, la sous-estimation des effectifs a également pour conséquence une diminution de l'encadrement, c'est-à-dire une diminution des heures postes et du nombre d'assistant d'éducation mais aussi une augmentation du nombre d'enseignants à devoir exercer sur plusieurs établissements et qui ne peuvent pas s'y investir efficacement. Moins d'encadrement signifie aussi moins d'adultes dans l'établissement pour assurer la sécurité des élèves.

Pour toutes ces raisons, les membres élus des personnels enseignants et d'éducation de la liste SNES-FSU et les membres élus parents d'élèves de la liste de la FCPE voteront contre la répartition de la DHG pour la rentrée 2011, puisque l'enveloppe allouée de 713 heures ne prend pas en compte les besoins pédagogiques des élèves et aggrave les conditions d'exercice de la communauté éducative.

Ils soumettent au vote du C.A. l'adoption de cette motion et demandent à la fois la transformation d'une partie des heures supplémentaires en heures postes mais aussi des moyens supplémentaires afin de créer une 7^{ème} division en classe de 6^{ème} et de maintenir les différents projets pédagogiques, signes du dynamisme de notre établissement.